

prie le gouvernement de se séparer d'un collègue.

M. le Président. — J'ai le droit d'inviter l'orateur à se renfermer dans les limites du langage parlementaire.

M. Changarnier conclut en priant le gouvernement de se séparer d'un collègue dont le retour pervertirait la France. (Applaudissements à droite.) Le général est salué par une triple salve d'applaudissements.

M. Victor Lefranc exprime son étonnement de la forme inattendue dont l'interpellation a été présentée. Il rappelle les mêmes prises par le gouvernement pour maintenir l'ordre, notamment à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre. En cette circonstance comme toujours, le gouvernement a fait son devoir.

Le ministre, répondant ensuite au mot de régime provisoire s'écrie : Non, il n'est pas vrai que nous soyons les ministres d'un gouvernement provisoire. (Vis murmures à droite. Applaudissements à gauche.)

M. Victor Lefranc. — Non, les actes d'une Assemblée comme celle-ci ne sauraient être des actes provisoires, et nous n'aurions pas consenti à être les ministres d'un régime considéré comme tel, je ne serais pas resté cinq minutes. Républicain de vieille date, j'ai toujours cru que le gouvernement de la France était une République, puisque le chef du pouvoir exécutif a le titre de président de la République. (Bumeur à droite.)

M. Victor Lefranc poursuit en disant que le gouvernement n'a jamais fait cause commune avec les radicaux. Il a puni les officiers de Grenoble, il a interdit les manifestations des 1 et 21 septembre et là où la loi a été transgressée en même temps que les ordres du gouvernement, la répression ne s'est fait attendre.

Pour le banquet de Chambéry comme pour les autres, des ordres avaient été donnés pour qu'il n'ait pas lieu ; à Grenoble, le banquet s'est renfermé dans les limites d'un banquet privé.

Si l'on demande l'opinion du gouvernement sur les discours prononcés, il répondra qu'après l'opinion exprimée par M. Thiers au sein de la Commission de permanence, il n'a plus rien à dire.

M. Thiers l'a déclaré mauvais ; après cette déclaration, le gouvernement a le droit d'espérer qu'on ne persistera pas à lui reprocher sa faiblesse et son indécision.

M. le duc de Broglie voudrait que le gouvernement blâmât plus énergiquement celui qui a dit que l'Assemblée n'était pas le pouvoir légal.

M. Raoul Duval monte à la tribune, puis cède aussitôt la place à M. Thiers.

M. Thiers rappelle qu'il a toujours combattu le socialisme. Puis il ajoute : On veut me mettre sur la sellette, et bien, j'accepte le jugement du pays, je suis prêt à comparaître devant lui et comme chef du gouvernement et comme député. Vous parlez de gouvernement provisoire, eh bien, faites un gouvernement définitif, le moment est opportun et la France l'acceptera. (Vifs applaudissements à gauche. — Longue agitation.)

M. le général Changarnier se déclare exempt de la passion sénile du pouvoir et adjure le président de préférer les vieux amis aux nouveaux.

M. le duc de Broglie, après avoir dit qu'il a confiance en M. Thiers et était disposé à voter les réformes constitutionnelles, propose un ordre du jour portant que l'Assemblée, réprochant les doctrines professées à Grenoble, passe à l'ordre du jour.

M. Thiers insiste sur la nécessité d'un vote de confiance, rappelle les efforts faits

par le gouvernement pour assurer l'ordre et réorganiser l'armée et le pays.

Après avoir entendu MM. Baragnon et Jaurès, la discussion est close.

Plusieurs ordres du jour sont présentés, celui de MM. James et Mageau porte que l'Assemblée renouvelle à M. Thiers sa confiance et passe à l'ordre du jour.

M. Dufaure déclare se rallier à l'ordre du jour Mettetal portant que l'Assemblée, confiante dans l'énergie du gouvernement et réprochant le discours de Grenoble, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de M. Benoist-d'Azy, auquel se rallie M. Mettetal, porte que l'Assemblée, réprochant les doctrines professées à Grenoble et s'associant au blâme infligé par le président de la République, passe à l'ordre du jour.

La priorité est accordée à cet ordre du jour.

M. Thiers ayant déclaré qu'il ne l'accepte pas, cet ordre du jour est rejeté par 372 voix contre 327. Majorité en faveur du rejet, 43 voix seulement. Vive sensation.

La priorité est ensuite donnée à l'ordre du jour Jaurès par 344 voix contre 240.

M. Dufaure déclare que le gouvernement repousse l'ordre du jour Jaurès et qu'il appuie l'ordre du jour Mettetal.

L'ordre du jour Jaurès est rejeté par 252 voix contre 188.

L'ordre du jour Mettetal est adopté par 267 voix contre 117 sur 384. Une grande partie de la gauche s'est abstenue.

La séance est levée au milieu d'une grande émotion.

Nouvelles de Belgique et de la frontière.

Mgr Labis, évêque de Tournai, est mort au hameau de la Tombe, près cette ville, samedi soir, après 37 ans d'un fécond épiscopat et dans la 81^e année de son âge.

Mgr Gaspard-Joseph Labis était né à Warcoing le 2 juin 1792. Ordonné sous-diacre le 24 septembre 1814, il fut aussitôt nommé professeur de philosophie. Il reçut le diaconat le 18 février 1815 et la prêtrise le 23 septembre 1815, à Tournai, par Mgr Hirn.

Vicaire à St-Léger le 18 août 1818, curé à Willaupuis, le 27 septembre 1820, il fut appelé à la chaire de théologie dogmatique au séminaire en 1826. Nommé successivement chanoine honoraire et chanoine titulaire du chapitre de la cathédrale en 1830, il fut adjoint au vicariat en qualité d'assesseur par Mgr Delplanq en 1831. A la mort de ce dernier, en juillet 1834, il fut élu par le chapitre comme vicaire-général capitulaire ; préconisé dans le consistoire tenu par Grégoire XVI le 6 avril 1835 et sacré évêque de Tournai le 10 mars de la même année.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

On lit dans le *Journal officiel* : « Un grand nombre de jeunes gens placés dans les conditions de l'art. 53 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, adressent au ministre de la guerre des demandes à l'effet d'être admis à contracter immédiatement des engagements conditionnels d'un an. »

Les engagés de cette catégorie devant être mis en route en même temps que ceux qui se trouvent dans les cas prévus par l'article 54 de la même loi, c'est seulement lorsque auront eu lieu les examens auxquels ces derniers sont astreints, et vraisemblablement après le 1^{er} janvier 1873, que les engagements des uns et des autres pourront être reçus.

Les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1872 pourront, après cette époque et dès qu'ils auront contracté leur engagement, obtenir de l'autorité militaire les sursis de départ que l'article 57 de la même loi permet d'accorder aux élèves des Facultés ou des Ecoles. »

Nous lisons dans le Propagateur :

Un Conseil communal — nous le constatons avec un profond regret — ne se serait pas conduit autrement que l'a fait hier le Conseil municipal de Lille, à l'occasion des prières publiques demandées par l'Assemblée nationale. Tandis qu'à Notre-Dame de Paris, le Conseil municipal avait demandé et occupait quarante sièges, à Saint-Maurice de Lille ou étaient réunies les autorités, le Conseil municipal s'était complètement abstenu de venir représenter une ville où les catholiques sont pourtant en immense majorité.

Voilà bien les hommes qui, l'année dernière, peudant la Commune, votaient cette déplorable Adresse qui eut les honneurs du *Journal officiel* de Delescluze, leur ancien ami, l'ancien prisonnier de Lille en 1848. Encore, en cette triste circonstance, huit membres eurent le courage de protester, et à leur tête le maire lui-même... Oa assure qu'absent depuis une douzaine de jours, M. le maire n'est pas encore revenu... Quelle que soit la cause du scandale que nous avons la douleur de signaler, nous protestons au nom de tous les citoyens qui, sans acception de parti, croient que les peuples, comme les individus, ont des devoirs publics à remplir envers Dieu, maître suprême de leurs destinées.

A titre de républicains, nos petits hommes d'Etat se croient tenus d'obéir servilement au programme de leurs « pères » qui ont fait du mot « République » le synonyme d'« hostilité à la religion. » Et ils voudraient nous voir adhérer à leur République ! Jamais ! La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas, » disait M. Thiers il y a quelques jours. Conservatrice, c'est-à-dire — au premier chef — qu'elle ne refusera pas de donner à Dieu la place qui lui est due dans nos lois, nos institutions, nos actes publics.

S'il en est autrement, citoyens démocrates, vous vous flattez en vain d'avoir pour vous le peuple, vous n'êtes qu'un parti, et le dernier des partis, celui de la destruction, de la négation, de la mort. Et vous trouverez, partout et toujours, contre vous, tous ceux qui veulent que leur parti compte au nombre des nations civilisées, tous ceux qui s'honorent de joindre à leur nom de Français celui de chrétiens. H. LEFEBVRE.

La Chambre de Commerce rappelle aux industriels de sa circonscription que la clôture des admissions à l'Exposition de Vienne est sur le point d'avoir lieu.

Ceux d'entre eux qui auraient l'intention d'envoyer leurs produits à cette Exposition, sont instamment priés d'adresser leur demande, soit à M. le ministre du Commerce directement, soit à M. le président de la Chambre de Commerce de Roubaix, en faisant connaître la nature de leurs produits et quelle est la superficie qui leur est strictement nécessaire.

La Chambre de Commerce a la pensée que notre fabrique ne peut que gagner à l'exhibition de ses produits, notamment ceux qui s'exportent. Si les exposants le désiraient, ils pourraient réunir dans une case commune les objets à exposer.

La *Liberté* nous apporte ce soir une nouvelle qu'elle tire du *Guelteu*, de Saint-Quentin, et que nous sommes étonnés de n'avoir point vue dans les journaux radicaux de Lille :

Le *Guelteu*, de St-Quentin et de l'Aisne, annonce que le général Faidherbe est appelé au ministère de la guerre pour y occuper la place du général Dejean. Il a vendu sa maison de Lille et s'est installé avec sa famille à Paris.

Le poste auquel est appelé le général Faidherbe est une direction des plus importantes du ministère de la guerre. Nous attendons le *Progrès* et l'*Echo* pour savoir si la chose est fondée.

Le Cercle de la Concorde fera chanter demain mercredi, à huit heures précises, dans l'église Notre-Dame, un obit pour le repos de l'âme de M. André HENNION, ancien membre de la symphonie du Cercle.

Tous les sociétaires sont priés d'y assister.

Le comité de protection des Alsaciens-Lorrains prie instamment les commerçants industriels qui peuvent disposer d'un emploi quelconque de vouloir bien en donner avis rue Saint-George, n° 36. Il a accueilli des demandes pour :

- 1° Des journées en ville pour une bonne couturière à la machine, mariée et munie des meilleures recommandations.
- 2° Un emploi d'apprenti tourneur en bois.
- 3° Plusieurs emplois de fileurs ou ratcheurs.
- 4° Plusieurs emplois d'hommes de peine.

Avant-hier, au moment où le train de Leforest, un enfant roulait d'une voiture de première, jusque sur le côté de la voie. Qu'on juge de l'affreuse situation des parents du petit malheureux qu'on devait croire brisé. Tout ce que les voyageurs présents purent faire, ce fut d'empêcher la mère au désespoir de se précipiter aussi sur la voie à la suite de son enfant.

Qu'était cependant devenu le pauvre petit ? Par un hasard providentiel, il ne s'était fait, en tombant, qu'une légère blessure au front et la femme d'un garde-barrière l'avait recueilli et soigné.

Cependant le train filait toujours et vingt mortelles minutes se passèrent avant qu'il atteignit Douai et s'arrêtât.

Une locomotive, expédiée en hâte par le chef de gare, partit à la recherche de celui qu'on devait supposer mort, et le ramena bientôt à Douai. Ses premières paroles en arrivant furent : Maman ! Maman ! Nous n'essayerons pas de dépeindre l'émotion de la mère qui venait, en une demi-heure, de passer par toutes les angoisses qui peuvent torturer une créature humaine.

Le département des finances aura à accuser un déficit considérable dans le nombre des permis de chasse depuis que leur prix a été porté de 25 à 40 fr. Voici les chiffres officiels que nous fournit un journal spécial, la *Chasse illustrée*.

Le nombre des permis délivrés a été : En 1867, de 317,564 ; en 1868, de 321,908 ; en 1869, de 328,836 ; en 1870, de 21,413 ; en 1872, de 149,200.

En comparant la recette de 1869 et de 1872, que l'on peut considérer comme deux années normales, on trouve pour la première, avec les permis à 25 francs, 8,222,150 francs, et pour la seconde, permis à 40 francs, 6,678,000 francs ; soit en faveur de l'ancien système une plus value de 1,544,150 francs.

Or, la mesure étant loin d'avoir exercé une heureuse influence sur la répression du braconnage, son inefficacité financière lui porte le dernier coup ; maintenant, c'est à la Chambre qu'il appartient de conclure.

Des timbres-mobles de 5, 10 et 15 centimes vont être créés pour les affiches ; des spécimens ont déjà été reçus dans les départements.

Dimanche matin, vers sept heures, une cheminée de la maison occupée par M. Baroux, marchand de toiles, Grande-Place, à Lille, s'est écroulée avec fracas sur la voie publique. Fort heureusement, à cette heure matinale, le trottoir était à peu près désert, et personne n'a été atteint par les débris.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mercredi 20 novembre 1872, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE BOUSSEMER, veuf de dame VICTORINE COCHETUX, décédé le 19 novembre 1871, dans sa 85^e année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 21 novembre 1872, à dix heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur JOSEPH-MARIE RYO, décédé à Roubaix le 15 octobre 1872, dans sa soixante-et-onzième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— Parmi les hôtes des bois et fourrés du parc de Versailles qui sont l'objet de l'attention des promeneurs, se trouve un très-beau corbeau auquel s'attache un intérêt tout particulier, car il a été l'oiseau favori de la reine Marie-Antoinette.

C'est surtout les arbres et les surfaces gazonnées du grand et du petit Trianon que fréquente ce bipède emplumé et l'on est tout à fait à l'aise pour le bien distinguer, car ce corbeau est très-familier, se laisse facilement approcher et ramasse volontiers les morceaux de pain ou de gâteau que lui jettent les promeneurs.

L'histoire de ce corbeau est des plus curieuses. En voici quelques particularités que l'on doit à un vieil habitué des bois et jardin de Trianon et du Tapis-Vert.

Dans le courant du mois d'octobre 1783, Marie-Antoinette, par une des belles matinées fréquentes à cette saison, s'était mise à la fenêtre de son boudoir ouvrant sur la belle pelouse qui se développe à l'est du Petit-Trianon. La reine grignotait un biscuit qu'elle trempait dans une jatte de lait, lorsqu'un corbeau vint à s'abattre sur l'appui de la croisée, battant des ailes comme pour demander de la nourriture.

Marie-Antoinette, quoique émue de la préférence de cet oiseau sinistre, s'empressa de lui donner le restant de son biscuit, puis, soucieuse, referma la croisée du boudoir.

Au déjeuner, Marie-Antoinette n'eut garde d'oublier de parler au roi de l'événement du matin, et fit partager par son auguste époux la pénible impression que la visite du corbeau avait produite sur elle.

Le lendemain et jours suivants, même apparition de Marie-Antoinette et même visite du corbeau à la croisée du Petit Trianon.

L'affection de l'oiseau devint telle par la suite que lorsque la reine, en robe de percale blanche, un chapeau de paille sur la tête, se rendait au hameau pour se livrer aux plaisirs de la bergerie ou pêcher dans le lac, elle était suivie du corbeau fidèle qui, volant d'arbre en arbre, allait se percher sur la cime de la tour de Marlborough qui fait partie du groupe du chalet de la bergerie, qu'il ne quittait que lorsque la royale bergère se retirait au palais.

A partir de 1789, les gardiens de Trianon perdirent le corbeau de vue ; mais, en 1810, l'impératrice Marie-Louise vint occuper ce pavillon, et comme elle se plaisait à prendre son repas du matin dans l'île, sous le dôme du temple de l'Amour, elle remarqua un matin qu'un corbeau venait voltiger obstinément autour de l'édifice et croasser bruyamment, convoitant une part du festin impé-